



Des permanences juridiques gratuites avec le CDAD

Ce groupement d'intérêt public, présidé par Jean-Claude Pierru, propose des consultations juridiques gratuites pour les citoyens et les publics en difficulté...

« Informer, orienter et offrir des consultations juridiques gratuites », tel est le triptyque porté par le Conseil départemental de l'accès au droit du Puy-de-Dôme (CDAD 63). Chaque année, ce groupement mène de nombreuses actions de sensibilisation sous des formes très différentes et pour des publics très variés.

« Son objet consiste à fédérer et initier toutes les actions en matière d'accès au droit pour nos concitoyens. Nous menons notamment des actions à travers des points d'accès au droit où sont offertes des consultations juridiques gratuites », explique son président, Jean-Claude Pierru, par ailleurs président du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand.

Le département compte à ce jour 17 points d'accès au droit, essentiellement dans les mairies (Aubière, Cournon, Issoire, Pérignatles-Sarliève, Riom, Randan, Romagnat...). Certains d'entre eux sont situés à Clermont-Ferrand : au Centre Jean Richepin, à la Maison de la justice et du droit de Saint-Jacques, au centre Public Info, au tribunal administratif ou



« Nos actions envers la jeunesse sont tout à fait essentielles », assure Jean-Claude Pierru, président du CDAD 63 et du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand.

encore au Centre hospitalier Sainte-Marie. Avocats, notaires ou huissiers de justice tiennent des permanences juridiques régulières tout au long de l'année.

En 2017, grâce au dispositif du CDAD, près de 1.500 personnes dans le Puy-de-Dôme ont pu bénéficier de conseils gratuits de la part

d'un professionnel. Ces derniers sont indemnisés par le groupement d'intérêt public.

« Le CDAD bénéficie en effet de subventions de l'Etat et des collectivités locales, dont une principale provenant du ministère de la Justice », confirme Jean-Claude Pierru.

DES CONSEILS AUX JEUNES, AUX DETENUS

Des consultations sont également proposées à destination de public particuliers. C'est le cas au Centre pénitentiaire de Riom ou des actions sont menées auprès des détenus. C'est aussi le cas

auprès des jeunes. En partenariat avec l'Espace Info Jeunes de Clermont-Ferrand, un avocat reçoit et dispense des conseils gratuits le 2^{ème} mercredi de chaque mois.

« Nos actions envers la jeunesse sont tout à fait essentielles. Au sein du Palais de justice, nous recevons près de 2000 sco-

lares par an. Nous expliquons le fonctionnement de la justice, on leur montre des audiences, on monte des procès fictifs », détaille le président.

Des événements ponctuent également l'année, comme le concours d'éloquence organisé pour les étudiants en Master 2 de droit, ou encore l'atypique festival « Droit, justice et cinéma » organisé en partenariat avec l'Ecole de droit. La seconde édition, qui s'est tenue récemment, a permis de visionner trois films, agrémenté par des débats et des échanges en compagnie d'universitaires et de professionnels

du juridique.

Enfin, outre le fait qu'il facilite l'accès au droit pour nos concitoyens, le CDAD entend apporter son soutien aux modes alternatifs des conflits comme la médiation ou la conciliation. Au-delà, à travers toutes ces actions, il s'agit aussi de démontrer au grand public que l'institution judiciaire n'agit pas que sur le volet répressif. Au contraire, elle entend apporter également toute sa part dans les missions de prévention, en soutenant notamment des personnes qui sont dans le besoin.

► Jean-Paul BOITHIAS.

LE CDAD 63 EN BREF

Présidé par le président du Tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand, le Conseil départemental de l'accès au droit du Puy-de-Dôme (CDAD 63) est composé de plusieurs membres : le procureur de la République (vice-président), le préfet du Puy-de-Dôme, le président du Conseil départemental et les représentants de l'association des maires, les avocats, les notaires, les huissiers de justice, les associations AVEC63 et ASAVAIP. Un représentant des chefs de cour d'appel exerce également la fonction de commissaire du gouvernement auprès du CDAD. Le secrétariat général est assuré par Marie-Laure Cachin. Signalons que le groupement d'intérêt public dispose depuis quelques semaines d'un tout nouveau site Internet. Contact : Tribunal de Grande Instance de Clermont, 16, place de l'Etoile. Tél : 04.73.31.79.35 / e-mail : cdad63@live.fr / www.cdad63.com

La clinique des droits affine ses diagnostics juridiques

Depuis le début de l'année, la « clinique des droits » a pris son envol au sein de la Maison de la justice et du droit (MJD), un site du ministère de la justice qui a ouvert ses portes à l'automne dernier, boulevard Claude-Bernard, à Clermont-Ferrand. Très développé dans les pays anglo-saxons, le terme de clinique, tiré du vocabulaire médical, indique un type d'enseignements au cours duquel les étudiants sont directement en contact avec des personnes rencontrant des difficultés administratives et/ou juridiques.

« Nous avons voulu instaurer ici une clinique thématique autour du droit des étrangers », souligne Christine Bertrand, doyenne de l'Ecole de droit. Concrètement, treize étudiants volontaires de Master 2 ont été sélectionnés à l'automne dernier et formés spécialement au droit des étrangers. Tous



Les représentants du Tribunal de Grande Instance, les professeurs de l'Ecole de droit, avocat et étudiants réunis devant les locaux de la MJD, situés 10, boulevard Claude-Bernard, à Clermont-Ferrand.

sont encadrés par deux professeurs d'université, Charles Dubreuil et Alexis Marie, ainsi que deux avocats, Arnaud Remedem et Sylvain Gauché.

« Le travail se réalise en deux phases. Première-

ment, les étudiants reçoivent les personnes et prennent les renseignements. Ils travaillent ensuite avec l'avocat sur les solutions à apporter avant d'en faire la restitution aux justiciables

dans un second temps », détaille Charles Dubreuil, qui apprécie cette bonne mise en pratique.

« Il s'agit d'un cercle vertueux », estime même Me Arnaud Remedem.

Mi-avril, plus de 30 per-

sonnes avaient déjà été reçus à Saint-Jacques, dont beaucoup de déboutés du droit d'asile ; les consultations étant gratuites.

Chez les étudiants, on apprécie cette mise en pra-

tique des connaissances. « Cela permet d'avoir une approche très professionnalisante. Nous rencontrons une diversité de cas. Les entretiens durent une vingtaine de minutes en moyenne, à raison de deux heures de présence par semaine. Nous soumettons ensuite nos solutions aux avocats et aux professeurs de droit. L'expérience est très positive car nous pouvons aider très concrètement des personnes », expliquent Vinciane Paillassou et Jamie Lavigne, inscrits respectivement en Master 2 de droit international et de droit privé.

Pour l'instant, cette initiative remarquable n'est pas encore intégrée dans le cursus universitaire des étudiants. « Mais nous allons essayer de la valoriser », promet Christine Bertrand, alors que d'autres étudiants se sont déjà portés volontaires pour la prochaine année universitaire.

Jean-Claude Pierru, président du TGI, souligne déjà que ces étudiants pourront faire leur stage de fin d'études au sein de la Maison de la justice et du droit. Rappelons que celle-ci accueille, informe, aide et conseille tous les justiciables qui en font la demande. Plus de 700 personnes ont d'ores et déjà été accueillies en quelques mois, preuve que la recette fonctionne. Sous la houlette de Xavier Chaabane, greffier, la MJD est ouverte pour l'instant 3 demi-journées par semaine. A la rentrée de septembre, elle passera à 5 demi-journées et plus encore au début de l'année 2019. Bien évidemment, toutes les consultations juridiques dispensées ici sont gratuites. Renseignements au 04.73.78.52.27 / E-mail : mjd.clermont-ferrand@justice.fr

► J.-P. B.